

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

Le 15 Février 2017 à 20 h 00

Décisions prises et questions débattues

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société JVS pour la maintenance des logiciels horizon online (Gestion financière, paye, dématérialisations, Etat civil, facturations, ...).
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération "Troyes Champagne Métropole".
- DÉCIDE que l'indemnité de l'agent recenseur sera égale à la dotation versée par l'INSEE, minorée des cotisations,
- DÉCIDE la suppression de la régie d'avance et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.
- DÉCIDE d'inscrire, préalablement au vote du budget 2017, 3 500 euros de crédits à l'article 21311 opération 220.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire :

- Informe

- que l'ONF lui a transmis un devis pour des travaux sylvicoles dans la parcelle 19 d'une superficie de 4,78 hectares. (Broyage et nettoyage manuel des jeunes peuplements) pour un montant de 5 300 € HT. Il signale qu'il a demandé un devis à un autre organisme.

- qu'il a renégocié les contrats téléphoniques permettant ainsi une diminution du montant mensuel des factures.

- que la commune de Sommeval a été classée en zone blanche. Ce classement devrait permettre d'avoir une téléphonie mobile correcte.

Madame Christelle Méry :

- Informe que le carnaval des écoles aura lieu le 25 mars 2017 à Souigny.

La séance a été levée à 20 heures 35

Sommeval, le 17/02/2017

Le Maire, André Billet



